

Règlement du concours

Le concours raddarMD « Multi-Confort FP » commence à 00 h 00 heure de l'Est (« HE ») le **lundi 14 septembre 2026** et prend fin à 23 h 59 min 59 s. HE, le **dimanche 11 octobre 2026**.

1. CONDITIONS D'ADMISSIBILITÉ :

Le Concours est ouvert à toutes les personnes résidant légalement au Québec et ayant atteint l'âge de la majorité au Québec au moment de leur participation, à l'exception des employés, représentants ou agents (et les personnes domiciliées avec eux ou appartenant à leur famille immédiate) de Médias Transcontinental S.E.N.C. (« TC Media ») (l'« Organisateur du Concours »), de sa société mère, filiales ou affiliées, de ses fournisseurs de prix et de leurs agences de publicité ou de promotion, ainsi que de toute autre entité participant à la conception, à la production, à la mise en œuvre, à l'administration ou à l'exécution du Concours (collectivement, les « Parties concernées »).

L'expression « famille immédiate » englobe le père, la mère, le frère, la sœur, l'enfant, le mari, la femme ou le conjoint de fait ou la conjointe de fait d'un employé, d'un représentant ou d'un agent d'une partie concernée.

2. MODALITÉS D'INSCRIPTION ET DE PARTICIPATION :

AUCUN ACHAT REQUIS.

Pour participer au Concours, rendez-vous à l'adresse <https://www.raddar.ca> (le « Site Web ») et suivez les directives à l'écran pour obtenir le formulaire officiel de Participation au Concours (le « Bulletin de Participation »). Remplissez tous les champs obligatoires du Bulletin de Participation et :

- (i) Entrez votre prénom et votre nom de famille, le code postal, une adresse électronique valide et votre numéro de téléphone ;
- (ii) Confirmez que vous avez lu les modalités du présent règlement (le « Règlement ») et que vous acceptez d'y être juridiquement lié ;
- (iii) Indiquez si vous désirez obtenir de l'information additionnelle en lien avec des concours ou événements promotionnels futurs de l'Organisateur du Concours en cochant la case prévue à cet effet.

Une fois que vous avez rempli votre Bulletin de Participation en indiquant tous les renseignements demandés, suivez les directives à l'écran pour soumettre le tout (la « Participation »). Votre Participation doit être envoyée et reçue durant la Période du Concours. Pour être admissible au tirage, vous devez être inscrit, ou vous inscrire, à l'infolettre de raddarMD au moment de soumettre votre participation. Toutes les Participations admissibles transmises et reçues pendant la Période du Concours seront incluses dans le tirage au sort du Prix.

Limites et restrictions de la Participation au Concours

Limite d'une (1) Participation par personne, par adresse de courriel, par jour pendant la Période du Concours. Il demeure entendu que, pour éviter toute ambiguïté, vous ne pouvez utiliser qu'une (1) seule adresse de courriel pour participer au Concours. Le ou les serveurs du Site Web du Concours seront les seuls éléments qui seront pris en compte pour déterminer le moment de la réception d'une Participation.

Vérification et rejet d'une Participation

L'Organisateur du Concours peut vérifier les participations en tout temps et exiger une preuve d'admissibilité ou d'identité (comme une pièce d'identité officielle avec photo). À défaut de fournir cette preuve dans les délais requis, le participant pourra être disqualifié.

Si l'Organisateur du Concours découvre (en utilisant un élément de preuve ou un renseignement mis à sa disposition ou découvert autrement) qu'une personne :

- (i) A utilisé (ou a tenté d'utiliser) de multiples noms, identités, adresses de courriel, comptes et/ou un ou des systèmes ou programmes automatisés, macros, scripts, dispositifs robotisés ou autres pour participer ou pour perturber de quelque façon que ce soit la bonne marche du présent Concours ;
- (ii) N'a pas respecté le présent Règlement ; et/ou
- (iii) S'est comporté d'une manière nuisible à l'intégrité, à l'impartialité ou à la gestion du concours, ce qui pourrait entraîner sa disqualification à la seule discrétion de l'Organisateur.

Si l'identité d'un participant est contestée, le titulaire autorisé du compte de l'adresse de courriel soumise au moment de la Participation sera considéré comme le participant. L'expression « titulaire autorisé du compte » désigne la personne qui s'est vu attribuer une adresse électronique par un fournisseur d'accès Internet, un fournisseur de service en ligne ou toute autre organisation (entreprise, établissement d'enseignement, etc.) chargée d'attribuer des adresses électroniques pour le domaine associé à l'adresse électronique soumise.

Votre Participation sera rejetée si, à la discrétion absolue de l'Organisateur du Concours, votre Participation est jugée incomplète quant aux renseignements demandés, si elle n'a pas été soumise et reçue durant la Période du Concours ou si elle contrevient autrement au présent Règlement. Les Renonciataires (terme défini au présent Règlement) n'assument aucune responsabilité pour toute Participation en retard, perdue, mal acheminée, retardée, incomplète ou incompatible. Toutes telles Participations seront considérées nulles. La décision des Parties concernées de rejeter un participant ou une Participation est finale et sans appel.

3. DESCRIPTION DU PRIX :

Le gagnant remportera un (1) prix d'une valeur totale de 6 000 \$ CAD, consistant en une thermopompe Lennox Cold Climate de 12 000 BTU.

Le Prix doit être accepté tel qu'il est attribué et ne peut être ni transféré, ni cédé, ni échangé contre de l'argent (sauf si l'Organisateur du Concours ne l'autorise explicitement, à sa discrétion exclusive). Aucune substitution de prix ne sera possible, sauf à la discrétion de l'Organisateur du Concours.

Celle-ci se réserve le droit, à sa discrétion exclusive, de remplacer le Prix, ou une portion de celui-ci, par un autre prix de valeur équivalente ou supérieure, y compris, mais à la discrétion exclusive de l'Organisateur du Concours, par un montant en argent. Le Prix sera décerné uniquement à la personne dont le nom complet et l'adresse de courriel valide vérifiables sont inscrits et associés à la Participation en question. Le ou les gagnant(s) sont responsables de récupérer leur prix à l'endroit déterminé par les Organisateurs du concours, et ce, à leurs frais. Livraison et installation incluse sous certaines restrictions.

4. MODE D'ATTRIBUTION DU PRIX :

Le **mercredi 14 octobre 2026 ou plus tôt**, aux bureaux de TC Media de Montréal, au Québec, à environ 10 h 00 HE, un (1) participant admissible sera choisi par tirage au sort parmi toutes les Participations admissibles envoyées et reçues durant la Période du Concours, conformément au présent Règlement. Les chances de gagner dépendent du nombre de Participations admissibles envoyées et reçues durant la Période du Concours, conformément au présent Règlement.

Une Partie concernée ou un représentant désigné fera au moins une (1) tentative pour communiquer, par courriel et par téléphone, avec le participant sélectionné (en utilisant les renseignements fournis dans le Bulletin de Participation) dans les sept (7) jours ouvrables suivant la Date du tirage. Si, à la fin des sept (7) jours ouvrables suivant la Date du tirage, il s'est avéré impossible de joindre le participant sélectionné, ou si l'avis qu'on lui a envoyé est retourné avec la mention non livrable, le participant en question sera, à la discrétion exclusive de l'Organisateur du Concours, disqualifié (et perdra tous ses droits au Prix en cause).

En pareil cas, l'Organisateur du Concours se réserve le droit, à sa discrétion exclusive et si le temps le permet, de sélectionner au hasard un autre participant admissible parmi le reste des Participations admissibles (le cas échéant, les dispositions énoncées dans la présente section s'appliqueront au nouveau participant sélectionné).

AVANT D'ÊTRE CONFIRMÉ COMME GAGNANT DU PRIX, le participant sélectionné devra :

(a) Répondre correctement, sans aide mécanique ou autre, à une question réglementaire d'arithmétique ;

(b) Remplir, signer et retourner, dans un délai de sept (7) jours ouvrables après avoir reçu l'avis, le formulaire de déclaration et de dégagement de responsabilité au bénéfice des Parties concernées (le « Formulaire ») par lequel :

- (i) Il confirmera s'être conformé au présent Règlement ;
- (ii) Signifiera qu'il accepte le Prix tel qu'il est attribué ;
- (iii) Le participant sélectionné dégage les Renonciataires de toute responsabilité. Il sera disqualifié et perdra son prix s'il : (a) échoue à la question réglementaire ; (b) omet de retourner le Formulaire dans les délais ; (c) refuse le prix ; ou (d) enfreint le Règlement. L'Organisateur du Concours pourra alors, à sa discrétion et si le temps le permet, sélectionner au hasard un autre participant admissible.

Le gagnant consent à ce que l'Organisateur utilise son nom, son image, sa voix et ses déclarations à des fins promotionnelles ou commerciales, dans tout média (imprimé, Web, etc.), et ce, sans autre avis ni rémunération.

5. CONDITIONS GÉNÉRALES :

Toutes les participations deviennent la propriété de l'Organisateur. Le concours est assujetti à toutes les lois et règlements applicables. Ses décisions sont finales et sans appel pour toute question liée au concours. En participant, vous acceptez d'être juridiquement lié par le présent règlement.

TOUTE PERSONNE JUGÉE D'AVOIR ENFREINT LE PRÉSENT RÈGLEMENT POUR QUELQUE RAISON QUE CE SOIT S'EXPOSE, EN TOUT TEMPS, À LADISQUALIFICATION, À L'ENTIÈRE DISCRÉTION DE L'ORGANISATEUR DU CONCOURS.

Les Parties concernées et leurs dirigeants, administrateurs, agents, représentants, successeurs et ayants droit respectifs (collectivement, les « Renonciataires ») n'assumeront aucune responsabilité :

- (i) En lien avec votre Participation au Concours ;
- (ii) En cas de défaillance du Site Web pendant le Concours ;
- (iii) Pour tout problème ou défaillance technique touchant des lignes ou un réseau téléphonique, des systèmes informatiques en ligne, des serveurs, des fournisseurs d'accès, de l'équipement informatique ou des logiciels ;
- (iv) Pour tout appel frauduleux ;
- (v) Tout retard ou incapacité d'agir résultant d'un événement ou d'une situation hors du contrôle des Renonciataires y compris de manière non limitative, une grève, lock-out ou tout autre conflit de travail ;
- (vi) Pour toute Participation non reçue pour quelque raison que ce soit, y compris pour des problèmes techniques ou une congestion d'Internet ou de tout Site Web ;

- (vii) Pour tout dommage subi par l'ordinateur ou un autre appareil appartenant au participant ou à une tierce personne, à la suite de la Participation au Concours ;
- (viii) L'attribution, l'utilisation ou la mauvaise utilisation du Prix, ou une partie de celui-ci ;
- (ix) Le Prix perdu, endommagé ou égaré, en tout ou en partie, pendant le transport ;
- (x) En cas de toute combinaison des items précédemment énumérés.

L'Organisateur du Concours se réserve le droit, de retirer, de modifier ou de suspendre ce Concours et ou de modifier le présent Règlement de quelque façon que ce soit, en raison d'une erreur, d'un problème technique, d'un virus informatique, d'un bogue, d'un traficage, d'une intervention non autorisée, d'une fraude, d'une défaillance technique ou de toute autre cause. Toute tentative délibérée d'endommager le Site Web ou de nuire au bon fonctionnement de ce Concours (à la discrétion exclusive de l'Organisateur du Concours) contrevient au Code criminel et aux lois civiles.

L'Organisateur se réserve le droit d'exercer tous ses recours et de réclamer des dommages-intérêts dans les limites de la loi. Il peut aussi annuler, modifier ou suspendre le concours (ou le présent règlement) sans préavis en cas d'erreur (d'impression, administrative ou autre) ou pour tout autre motif légitime. De plus, il peut, à sa seule discrétion, faire passer un autre test d'aptitude si les circonstances ou la loi l'exigent.

L'Organisateur se réserve le droit de modifier sans préavis l'échéancier ou les dates du concours en cas de vérification de conformité, de problèmes techniques, ou si des circonstances menacent la bonne administration du concours, ou pour tout autre motif.

En participant au concours, vous autorisez l'Organisateur à utiliser vos renseignements personnels uniquement pour gérer le concours et attribuer le prix. Par ailleurs, vous ne recevrez des communications promotionnelles de TC Media qu'en ayant donné votre accord. Vous pourrez facilement changer d'avis et vous désabonner à tout moment, soit directement dans les messages reçus, soit en écrivant à desabonnement@tc.tc.

Vous pouvez consulter le présent règlement aux bureaux de TC Media (1, Place Ville Marie, bureau 3240, Montréal, QC, H3B 0G1) ou en ligne sur le site <https://www.raddar.ca/>.

Le nom du gagnant sera disponible du 20 octobre au 20 novembre 2026 aux bureaux de TC Media (du lundi au vendredi, de 9 h à 17 h HE), sur la page Facebook raddarMD (facebook.com/raddarcanada) pendant au moins dix (10) jours, ainsi que dans la version imprimée de raddarMD.

En cas de divergence ou d'incohérence entre les modalités du présent Règlement en version française et les déclarations ou d'autres énoncés contenus dans les documents du Concours, y compris le Bulletin de Participation, le Site Web, la publicité télévisée, imprimée ou diffusée en ligne, les modalités de la version française du présent Règlement auront préséance dans la mesure où la loi le permet.